Trente-cinquième Année. — N° 204 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 23 JUILLET 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POIRIERS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 22 JUILLET 1890

La séance de lundi

La Chambre s'est occupée lundi du fameux bill Mac-Kinley, dirigé par les Etats-Unis contre le vieux monde.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Américains veulent que le commerce soit, chez eux, exclusivement placé entre les mains de leurs nationaux; mais la façon dont les mesures connues sous le nom de bill Mac-Kinley ont été prises, la rapidité de leur mise à exécution, l'importance des pénalités encourues par les infracteurs, tout cela a ému les négociants français, et motivé l'interpellation d'hier, à laquelle M. Ribot a répondu par quelques mots platoniques de consolation.

On a ensuite discuté autour du cas du général Brugère, et sur l'accaparement des sardines.

Le rapprochement était assez piquant, et à la rigueur, on aurait pu demander que les deux questions fussent jointes. Le général Brugère, brigadier depuis moins d'un an, vient d'être nommé divisionnaire. C'est un avancement fort rapide.

On a dit que les titres de cet officier supérieur à des faveurs marquées, étaient une blessure reçue en temps de paix, ce qui explique que le général n'ait pas été frappé par devant. Il a même couru, sur un canon trouvé dans un fossé, une histoire piquante que ses amis démentent, bien entendu.

Quoi qu'il en soit, M. Carnot a été quelque peu pris à partie au sujet de cette nomination, et il s'est défendu, par le canal de l'*Agence Havas*, en déclarant qu'il n'était pour rien dans le décret qui porte sa signature. Hier, M. de Freycinet a soutenu avec habileté la mesure dont il se reconnaissait responsable, et la Chambre n'a pas insisté. Elle a de même voté l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation de M. Laur.

Enfin, M. de la Ferronnays a déposé une demande de crédit de 25,000 fr. en faveur de Mme Hayem, la triste héroïne du drame de la rue d'Avron.

On comprend, à la rigueur, que, malgré la loi, formelle dans ce cas, on ne poursuive pas cette malheureuse; mais il faudrait garder plus de mesure et ne pas donner ainsi une prime au désespoir.

Mme Hayem est digne d'intérêt, c'est incontestable : elle ne doit pas rester dans la misère, mais les fonds de l'Assistance publique sont assez importants pour qu'on puisse en distraire une somme, qui l'aidera à finir sa pénible existence.

Elle n'est pas la victime d'une catastrophe publique, et, si pitoyable que soit son cas, on ne saurait, sans exagération, faire en sa faveur une loi spéciale.

Il y a certainement, à Paris et ailleurs, des misères aussi grandes qui resteront inconnues et non soulagées.

Le fait d'avoir contribué au meurtre de ses six enfants, ne saurait placer Mme Hayem dans une situation privilégiée. Qu'on la secourre; c'est un devoir, mais qu'on le fasse avec plus de réserve et de discrétion, c'est un devoir encore.

LES FAMILLES DE SEPT ENFANTS

On sait que la Chambre a voté l'année dernière, un peu à l'étourdie, un article de loi portant que les « père et mère de sept enfants vivants, légitimes ou reconnus ne seront pas inscrits au rôle de la contribution personnelle et mobilière ».

L'application de cet article, inspiré par un bon sentiment, n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. D'une part, les dégrèvements accordés ont été répartis, dans chaque commune, sur les contribuables maintenus au rôle, ce qui a rehaussé d'autant la part contributive de ces derniers.

Le rehaussement a atteint, dans un grand nombre de communes, de 90 à 120 0/0 ; on en cite même une où il a été de 224 0/0. D'autre part, la plus grande partie du dégrèvement a été recueillie par des personnes qui n'en avaient pas besoin.

Ainsi, il résulte des statistiques officielles que le montant des dégrèvements a été de 1,273,870 francs pour des familles très aisées ou aisées, alors qu'il n'a été que de 1,027,615 fr. pour les familles peu aisées ou nécessiteuses.

Dans certaines communes, trois ou quatre habitants riches ou aisés ont bénéficié de 58 0/0, de 760 0/0, de 81 0/0, de 90 0/0 du montant total de l'exonération. Dans une commune, sur vingt exonérés, cinq figuraient parmi les plus riches habitants; dans une autre, on a dû rayer des rôles cinq contribuables notoirement millionnaires.

Pour les familles très aisées, le montant des primes atteint en moyenne 108 fr.; pour les familles aisées, 23 fr.; pour les moins riches, 9 fr. Rien de plus contraire à l'esprit qui avait inspiré le vote de l'an dernier.

En présence de ces résultats, la commission du budget de 1891, d'accord avec le gouvernement, a proposé de rapporter une mesure qui, sans efficacité sérieuse pour le développement de la population, créait entre les contribuables des inégalités peu justifiables, et risquait de porter un préjudice appréciable aux finances des communes, des départements et de l'Etat.

La Chambre n'a pas accepté intégralement cette proposition qui lui a paru trop radicale, et qui, d'ailleurs, dans la commission du budget elle-même, avait rencontré de vives résistances.

Dans sa séance de samedi dernier, elle s'est contentée d'accorder le bénéfice de la suppression de la contribution personnelle mobilière aux pères de famille de sept enfants dont le rôle ne dépasse pas 10 fr. en principal. Réduite à ces proportions, la mesure ne peut guère porter préjudice aux finances, et elle fait cesser des inégalités manifestes.

CE QU'EST LE BILL MAC-KINLEY

On fait de nombreuses confusions à propos du bill douanier Mac-Kinley, dont la première partie seule a été votée jusqu'ici par les deux Chambres des Etats-Unis.

M. Mac-Kinley, membre influent du parti républicain de la Chambre des représentants, a présenté, au cours de la session, deux projets de loi différents, connus sous le nom de bill Mac-Kinley.

Le premier projet a trait à la réglementation de l'administration des douanes aux Etats-Unis; il édicte des peines très sévères contre la fraude et donne pleins pouvoirs aux tribunaux américains. Ce bill a été voté avec une très forte majorité par la Chambre et le Sénat.

Le second projet est un ensemble de tarifs nouveaux, mettant des droits considérables sur les marchandises d'importation et fermant, comme nous l'avons déjà dit, le marché américain à un grand nombre de nos produits. Voté une première fois par la Chambre, rejeté par les socialistes du Sénat auxquels s'étaient joints un certain nombre de républicains de la Chambre Haute, il a finalement été renvoyé à un comité de conférence, composé des membres de deux Chambres, qui va proposer à nouveau le bill légèrement modifié au Parlement. On ne sait encore si un vote aura lieu avant la fin de la session qui peut durer jusqu'en novembre.

Les consuls généraux des Etats-Unis en Europe sont convoqués pour le commencement du mois d'août à Paris. Ils pourront, à cette époque, échanger leurs vues au sujet de l'effet produit par le second projet.

Ajoutons que c'est le 1er août que le bill sur l'administration des douanes et la répression de la fraude entrera en vigueur aux Etats-Unis.

IMPORTATION DES LAINES EN FRANCE

pendant le premier semestre de 1889 et 1890

D'après les documents statistiques réunis par l'administration des douanes, il est entré en France, 113.310.890 kilos de laines brutes (en suint ou simplement lavées) pendant le premier semestre de 1890, contre 118.246.420 kilos pendant la période correspondante de 1889, soit une diminution, cette année, de près de cinq millions de kilos ou 4 0/0.

Voici le détail de ces importations par pays d'origine :

Angleterre	kil	22.361.620	17.142.690
Belgique	»	22.759.020	21.588.600
Turquie	»	1.642.030	1.417.110
Australie	»	2.454.000	2.792.010
Uruguay	»	10.741.500	11.549.500
République Argentine	»	46.313.790	55.416.700
Algérie	»	1.413.750	2.026.790
Autres pays	»	5.624.380	6.363.400

Sur le montant des importations il a été livré à la consommation 110.173.310 kil. en 1890 et 115.303.590 kil. en 1889.

AU TONKIN

Marseille, 21 juillet. — l'*Iraouaddy*, paquebot venant de la Chine et du Tonkin, a apporté les nouvelles suivantes :

A Hung-Yen a eu lieu un engagement entre les pirates et la garde civile. Nous avons eu deux tués et deux blessés.

A Bac-Hat, M. Courgibet, garde principal, a été grièvement blessé d'une balle. 12 pirates ont été tués. M. Courgibet, malgré ses souffrances, a dirigé, assis à terre, le combat.

A Vinh le poste de la milice de Tronglé a été attaqué par 300 pirates, sous le commandement du grand chef Doc-Binh.

Quatre soldats indigènes ont été tués. Les pertes de l'ennemi sont sérieuses.

Le lieutenant Camilatus a été tué près de Bo-Ha. Cet officier avec treute hommes, s'était porté sur le village de Lang-Phau.

Les pirates s'enfuirent vers le Soug-Thuong. Mais comme les eaux étaient hautes, un grand nombre de pirates se noyèrent. Les autres se tournèrent contre le lieutenant Camilatus qui fouillait les bambous de la rive et le tuèrent à bout portant.

C'est une grande perte pour le corps d'occupation. Depuis cinq ans, cet officier se distinguait par ses aptitudes militaires.

La cour criminelle de Hanoï a condamné à mort Oberg et le Ba-But, qui avaient fait passer aux pirates des munitions de guerre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 21 juillet 1890

Présidence de M. FLOQUET président

QUESTION DE M. ENGERAND

La nomination du général Brugère

M. le président. — M. Engerand a la parole pour adresser une question à M. le ministre de la guerre, au sujet de la nomination du général Brugère au grade de général de division. (Mouvements.)

M. Engerand. — Je viens demander à M. le ministre de la guerre de faire connaître les services exceptionnels qui ont motivé l'avancement exceptionnel du général Brugère.

Certains généraux attendent 15 ans leur grade de général de division.

Comment se fait-il que M. Brugère ait pu obtenir les trois étoiles, après trois années de grade de brigadier.

Les officiers doivent être à l'abri de pareils droits et les soldats ne peuvent être tentés de discuter les titres des généraux.

Il est à déplorer que M. le ministre dissipe ces équivoques par des explications claires et loyales. (Bruit à gauche.)

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Je n'aurais pas accepté la question, si je n'avais tenu à mettre la question au point.

C'est moi qui ai pris l'initiative de cette nomination et j'en accepte la responsabilité, car je l'ai faite dans l'exercice de mon droit.

C'est par égard pour la situation de cet officier que j'accepte de discuter ses titres à la tribune, sans que cela puisse constituer un précédent. (Agitation).

Si M. le général Brugère est arrivé jeune au grade de général de division c'est parce qu'il est arrivé jeune au grade d'escadron. (Murmures. — Mouvements divers.)

Ce grade, il l'a conquis sur le champ de bataille, pour avoir enlevé une batterie prussienne avec un courage admirable.

M. Brugère a été nommé lieutenant-colonel en 1879 après plusieurs campagnes en Algérie.

En Tunisie, il a commandé l'artillerie du général Logerot sur la proposition duquel il a été nommé colonel.

Après avoir exercé pendant cinq ans le commandement effectif d'un régiment d'artillerie à Vincennes, il a été nommé général de brigade.

Par sa position auprès du président de la République, il échappe à l'inspection; c'est donc au ministre de la guerre qu'il appartenait de le proposer pour le grade de divisionnaire.

On connaît d'ailleurs ses travaux relatifs aux explosifs.

Cette nomination ne constitue d'ailleurs pour le général Brugère, qu'une avance de quelques mois. (Exclamations ironiques à droite), et il n'y a rien qui puisse porter atteinte au bon esprit et à la discipline de l'armée. (Quelques applaudissements accueillent à gauche la réponse du ministre.)

M. Engerand. — Je ne répondrai qu'un mot.

Le général Brugère était le 76e sur le tableau d'avancement. (Bruit.)

M. le ministre de la guerre. — Mais il était le 3e de l'artillerie.

L'incident est clos.

Proposition de loi de M. de la Ferronnays

Le drame de la rue d'Avron

M. le marquis de la Ferronnays. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant à l'attribution d'un secours à Mme Hayem, qui a survécu au drame de la rue d'Avron.

Je propose un crédit de 25,000 francs en faveur de la survivante de ce drame de la misère et je demande la déclaration d'urgence.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

L'ÉLECTION DE LODÈVE

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Ménard-Dorian dans l'arrondissement de Lodève.

Le rapport de M. Reinach conclut à la validation.

M. Le Provost de Launay. — Je viens demander qu'on prononce l'annulation de l'élection de M. Ménard Dorian.

L'Hérault est le pays classique des fraudes électorales.

On était arrivé dans ce pays à s'emparer des urnes par la violence, à composer arbitrairement les bureaux électoraux, à inscrire sur les listes des noms d'individus non électeurs et à établir sans droit des sections électorales.

Sur les listes, on a retranché 315 électeurs, bien qu'il n'en fut mort que 79.

Ces radiations n'ont pas été motivées ; elles n'ont pas même été notifiées et le tableau des retranchements n'a pas été affiché ; personne n'a pu avoir communication des listes, pas même M. Leroy-Beaulieu.

Or, l'élection n'a été faite qu'à 150 voix de majorité absolue.

Le maire a déclaré que les 315 radiations avaient été demandées par deux personnes : ces deux personnes sont le bibliothécaire et le menuisier de la mairie.

En tous cas, c'est après coup qu'ils ont fait cette demande. (Rires à droite).

Il est impossible de valider une élection faite dans des conditions aussi illégales.

On reproche aux protestations de ne pas être légalisées, mais ce sont les maires frauduleux qui ont refusé de légaliser les signatures des protestataires. (Rires à droite. — Bruit à gauche).

La Chambre ne voudra pas autoriser ces mœurs électorales où la falsification des listes est le principal élément du succès.

Pour rallier le plus grand nombre de citoyens à la République, il faudrait assurer à tous une administration loyale et impartiale qui n'existe pas dans l'Hérault. (Applaudissements à droite.)

Réponse du rapporteur

M. J. Reinach, rapporteur. — Les passions politiques sont très ardentes dans l'arrondissement de Lodève.

On en retrouve l'écho dans toutes les protestations et contre-protestations.

Le principal grief allégué est la falsification des listes.

Après un examen approfondi, le bureau a reconnu quelques irrégularités. (Exclamations à droite). Mais il n'a pas constaté un système général de fraude volontaire.

Il ne faut pas transformer en fraude ce qui n'est qu'une erreur, qui se produit dans toutes les villes. (Agitation prolongée.)

Si des falsifications ont été faites, il y a des falsificateurs. On sont ces falsificateurs ? Personne ne les connaît.

La vérité est que l'arrondissement de Lodève est divisé par les passions et les haines politiques.

Le neuvième bureau insiste pour la validation de l'élection. (Très bien, très bien à gauche.)

M. de la Martinière. — Il ne faut pas oublier que la majorité obtenue par M. Ménard-Dorian n'a été que de 155 voix.

En validant l'élection de Lodève, la Chambre créerait un précédent inadmissible.

Il faut invalider l'élection et inviter M. le garde des sceaux à examiner les faits coupables qui ont été commis.

Cris à gauche. — La clôture!

M. Le Provost de Launay. — Je demande l'invalidation.

L'invalidation est repoussée par 285 voix contre 191. L'élection est validée.

M. le Président. — MM. Delahaye, Couturier, Le Provost de Launay, de Lamarzelle, proposent une enquête parlementaire sur l'élection de Lodève.

M. Delahaye. — M. Ménard Dorian a passé six mois dans la Chambre sans avoir été élu: dans l'élection actuelle il y a des faits sur lesquels la lumière n'est pas complète (Très bien à droite.)

L'enquête parlementaire est repoussée par 299 voix contre 200.

L'accaparement des sardines

M. Laur interpelle le gouvernement sur l'accaparement, par des Anglais, des usines à sardines. Il parle vivement, contre l'établissement d'une pareille société.

M. Fallières dit qu'il n'a ni à approuver, ni à décourager une société qui n'est pas encore constituée.

M. Laur. — Je demande au garde des sceaux de faire une enquête.

Dans le prospectus de la société, il y a l'assurance de bénéfices qui ne peuvent exister....

Cris à gauche : L'ordre du jour!

... Ontrompe le public en lui distribuant de pareils prospectus. Le ministre n'a pas le droit de se désintéresser des escroqueries.

La gauche hurle : A l'ordre ! M. Fallières s'agite. Tumulte.

M. Floquet. — M. Laur n'a certainement pas compris la valeur de ses paroles (rires).

Les députés boulangistes interpellent vivement la gauche; le tumulte grossit; la clôture est prononcée.

Cris : l'ordre du jour pur et simple.

Après un discours de M. de Mahy, qui dit qu'il est à craindre que l'influence anglaise ne devienne en France ce qu'était l'influence allemande avant 1870, l'ordre du jour pur et simple, accepté par M. Fallières, est adopté.

M. Rabier demande que la discussion de l'interpellation Deprès sur les mœurs hospitalières vienne en tête de l'ordre du jour de demain.

M. Deprès combat la proposition, et demande que le jour de la discussion de l'interpellation soit fixé à demain.

La proposition n'est pas adoptée, M. Deprès retire son interpellation en constatant le manque de courtoisie de ses collègues.

La séance, levée à sept heures, est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du lundi 21 juillet 1890

Présidence de M. LE ROYER, président

M. Rouvier, ministre des finances. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi relatif aux contributions directes.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances.

Les Compagnies des chemins de fer et les agents commissionnés

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux rapports des compagnies de chemin de fer avec leurs agents commissionnés.

L'urgence demandée par le ministre des travaux publics et la commission, n'est pas déclarée.

M. Cuomot, rapporteur. — La commission n'a pas accepté les modifications introduites par la Chambre dans l'article 1er, qui modifie l'article 1731 du code civil.

Elle maintient sa rédaction primitive, d'accord en cela avec le gouvernement.

L'article 1er est adopté. Il règle les conditions de résiliation du contrat de louage et la fixation des indemnités en résultant.

L'article 2, voté par la Chambre est repoussé par 155 voix contre 115.

Les articles 3, 4, 5, 6 du projet de la Chambre sont repoussés.

L'article 2 et dernier du projet du Sénat est adopté ainsi que l'ensemble.

Le Sénat adopte la proposition de loi de M. Liebbonne ayant pour objet d'activer la marche de la procédure en matière de délits de presse.

La séance est levée à 4 h. 10. Séance demain.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection de M. Ménard-Dorian

Paris, 21 juillet. — La validation de l'élection de M. Ménard Dorian ne surprendra personne.

Nous savons par expérience qu'il y a toujours 300 députés disposés à consacrer toutes les fraudes électorales; nous demanderons simplement pourquoi, puisque cette élection est si pure aux yeux de la majorité républicaine, le dossier a été renvoyé au ministre de l'intérieur pour procéder à une enquête sur les agissemens de l'administration.

Nous n'avons aucune illusion sur les résultats de cette enquête, elle n'aboutira pas plus que l'enquête sur les élections de Toulouse dont nous attendons toujours la conclusion.

Mais alors, pourquoi ne pas dire franchement et énergiquement que l'on se moque comme d'une guigne du suffrage universel.

M. Carnot

Paris, 21 juillet. — Contrairement à ce qui a été annoncé ces jours-ci, M. Carnot ne quittera Paris que quelques jours après la séparation des Chambres.

M. de Freycinet malade

Paris, 21 juillet. — A l'issue de la séance, dit le *Courrier du Soir*, M. de Freycinet, qui souffre depuis quelque temps d'une reprise d'*influenza*, s'est trouvé en proie à un accès de fièvre.

Il est probable que cette circonstance fera hâter son départ.

Le Comte de Paris

Sheen-House, 21 juillet. — Le comte de Paris est venu passer quelques jours au *Royal Pavillon hôtel*, à Folkestone, pour se mettre plus facilement à la disposition des nombreux amis de France qui avaient manifesté le désir de le voir.

Le prince est resté au *Royal pavillon hôtel* jusqu'au 20 juillet; il a reçu tous les jours. L'affluence des visiteurs a été nombreuse, surtout de ceux qui venaient des départements du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la somme et du Nord.

Un grand nombre de députés et d'hommes politiques sont venus également.

Rentré, dimanche soir, à Sheenhouse, M. le comte de Paris est parti, ce matin, lundi, pour l'Ecosse avec M. le duc d'Orléans.

Le prix de Rome (peinture)

Paris, 21 juillet. — Le jugement du concours pour l'obtention du grand prix de Rome (section de peinture) a été rendu aujourd'hui.

Le grand prix a été décerné à M. André-Victor Armand Devambez, né le 2 mai 1867 à Paris, élève de MM. Guay, Lefebvre, Boullanger et Benjamin Constant.

Le premier second grand prix a été attribué à M. Charles-Amable Lenoir, né le 22 octobre 1860 à Angoulême (Charente), élève de MM. Bouguereau et Tony Robert-Fleury.

Le deuxième second grand prix a été attribué à M. Georges-Auguste Lavergne, né le 1er avril 1863, à Paris, élève de M. Lévy.

Une conspiration dans la République argentine

Buenos-Ayres, 20 juillet. — Une conspiration a été découverte, à la suite de laquelle le gouvernement a pris des précautions militaires.

Plusieurs officiers et soldats ont été arrêtés.

Les offices du gouvernement sont gardés par des détachements de cavalerie.

Buenos-Ayres, 20 juillet. — Des poursuites sont intentées contre quatre officiers supérieurs accusés de s'être mêlés au complot ayant pour objet le renversement du gouvernement actuel.

La nouvelle relative à ce complot a cependant été très exagérée. La situation générale est pacifique.

Le choléra en Espagne

Madrid, 21 juillet. — On a enregistré, dans la province de Valence, 32 cas de choléra et 8 décès.

A la Chambre des Communes

Londres, 21 juillet. — A la Chambre des Communes Sir Ferguesson exprime l'espoir que les négociations en cours auront raison du refus de la Hollande de signer la convention anti-esclavagiste, basé, on le sait, sur ce que la perception de droits d'entrée est contraire aux stipulations de l'acte de Berlin.

La commission sénatoriale du budget

Paris, 21 juillet. — La commission sénatoriale du budget a plus spécialement examité les questions relatives à l'impôt sur les cercles et aux pères de sept enfants. Elle s'est montrée disposée à accepter les projets qui lui étaient soumis en modifiant la rédaction.

Elle a ensuite abordé la question de patentes mais sans prendre aucune résolution ; elle s'occupera demain des grands magasins dont elle entendra les directeurs.

L'impression générale est que la Commission apportera de sérieuses modifications au projet de la Chambre, surtout au point de vue des dégrèvements.

Dans tous les cas ses travaux ne paraissent pas devoir être terminés avant une huitaine de jours. Mais il reste à savoir si le Sénat ne finira pas par céder; un tiers de ses membres est renouvelable en janvier, et ne pas voter le dégrèvement c'est pour eux s'exposer à de durs mécomptes, se mettre en opposition avec la Chambre, c'est laisser la porte ouverte à des propositions de révision que redoute d'autant plus le Sénat qu'une campagne pourrait avoir pour point de départ le mécontentement des paysans non dégrevés.

Tout cela parait impressionner la Chambre-Haute, qui, probablement epuisée par sa résistance anticipée, finira, selon son habitude, par mettre les pouces.

En attendant l'*Union Républicaine* est convoquée pour demain. Elle arrêtera, dans cette séance, son attitude.

La situation en Serbie

Belgrade, 21 juillet. — Dans une réunion plénière du parti radical, tenu à Jagodina, à laquelle assistaient environ 4,000 personnes, on a émis un vote unanime de confiance au gouvernement pour sa politique intérieure et extérieure.

Un autre vote porte que la réunion appréciaint la valeur des bons rapports avec l'Autriche pour les intérêts économiques de la Serbie engage le gouvernement à régler le conflit honorablement.

Si l'Autriche persiste dans une hostilité systématique le peuple entier est prêt à tous les sacrifices pour soutenir la lutte.

Dans l'affaire de Pristina, l'attitude du gouvernement a été approuvée à l'unanimité, et, si la Turquie ne donne pas satisfaction, le soin est laissé au patriotisme du gouvernement de sauvegarder la dignité nationale.

Le 2e bataillon de grenadiers de Londres

Londres, 21 juillet. — Aujourd'hui, à la parade du 2e bataillon de grenadiers, qui s'était mutiné, a été lu le jugement de la cour martiale.

Deux des condamnés ont alors arraché leurs médailles, et les ont jetées par terre.

BOURSE DE PARIS

du mardi 22 juillet

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
92 47[8	3 0/0	92 525	92 50	
107 05	4 1/2 0/0 1883	107 10	107 10	
98 90	Italien 5 0/0	98 60	98 725	
17 ..	Turc 4 0/0	17 ..	.. ..	
457 ..	Egypte 6 0/0	457 56	457 ..	
75 3/8	Extérieure 4 0/0	75 5/16	75 3/8	
88 3/16	Hongrois 4 0/0	88 1/4	88 3/4	
61 5/16	Portugais 3 0/0	61 5/16	61 5/16	
96 9/16	Consolidés anglais	96 7/16	96 7/16	
	Russe 1880	97 1/8	96 7/16	
97 7/16	Russe 1889	.. ..	.. ..	
97 1/8	Russe 1890	97 3/32	97 1/8	
	Sociétés de crédit			
4135 .	Banque de France	4150 ..	4135 .	
512 50	Banque d'Escompte	512 50	512 50	
805 .	Banque de Paris	810 .	810 .	
1242 50	Crédit Foncier	1245 .	1247 50	
430 ..	Crédit Mobilier	428 75	.. ..	
756 ..	Crédit Lyonnais	757 50	757 50	
575 ..	Banque Ottomane	577 50	577 50	
	Chemins de fer			
1837 50	Nord	1815 ..	1825 ..	
1427 50	Paris-Lyon-Méditer.	1429 25	1430 .	
.. ..	Orléans	....	....	
626 ..	Autrichiens	625 ..	625 ..	
202 50	Lombards	202 50	202 50	
350 ..	Nord Espagne	348 75	350 .	
318 75	Saragosse	320 ..	320 .	
	Valeurs diverses			
.. ..	Gaz Parisien	1397 50	1350 .	
45 .	Métaux	57 50	57 50	
55 .	Panama	43 75	43 75	
.. ..	Suez	2325 ..	2328 25	
	Mines			
577 50	Rio-Tinto	573 75	574 .	
146 25	Tharsis	146 25	148 75	
.. ..	de Beers	.. ..	.. ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 22 juillet 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
92 10 ./.	3 0/0	92 70 ./.
94 60 ./.	3 0/0 amortissable	94 80 ./.
107 10 ./.	4 1/2 0/0 1883	107 20 ./.

BOURSE DE LILLE

du mardi 22 juillet

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cour précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	109 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	128 ..
Lille 1868, remboursable à 100 fr.	...	50 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	513 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	410 ..
Lille 1887	...	395 ..
Armentières 1886	...	493 50
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	45 50
Tourcoing 1878	...	455 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	108 50
Département du Nord	...	106 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	...	570 ..
» » (act. nouv.)	...	1135 ..
Caisse de Roubaix (Decroix, Verley et Cie)	...	590 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	...	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	270 ..
Caisse Platel et Cie	...	350 .
Cie des Industries Textiles (Allart e. Cie)	...	605 .
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	210 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	...	1175 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 57, act. 500 fr. p.	...	525 .
Le Nord, assur., act. 1 000 fr. 250 payés	...	1970 ..
Union Gener. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	...	540 ..
Soc. St-Souv.-Arras (anc. cs. Grassin) 500 fr.	...	150 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c. 7)	...	35 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	...	515 ..
Delgutte et Cie	...	520 ..
Soc. an. Lille et Bouvines, act. 1.000 fr. t.p.	...	2005 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3600 ..
Denain et Anzin	...	340 ..
Obligations Nord	...	390 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	457 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	...	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000), remb. à 300 fr.	...	515 ..
Chemins de fer économiques du Nord	...	488 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	16475		16300 ..
Anzin 100e de denier	5500		4975 ..
Béthune 1881	517		517 ..
Béthune 1887			418 ..
Bruay (Pas-de-Calais)			13500 ..
Bully-Grenay le 6e	2830	2825	2670 ..
Carvin	1760		1700 ..
Courrières	47600		46000 ..
Campagnac			240 ..
Crespin			240 ..
Douchy			4505 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.			225 ..
Dourges			11 250 ..
Escarpelle (Nord)			3560 ..
Epinac			400 ..
Ferfay (Société anonyme)			900 ..
Lens			27600 ..
Liévin	9350		9000 ..
Ostricourt	800		760 ..
Meurchin	4035		4005 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur			26500 ..
Drocourt			2305 ..
Sincey-le-Rouvray			2 50
Thivencelles, Fresnes-Midi			170 ..
Vicoigne et Nœux			22000 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILS SPÉCIAL)

Réponse du roi des Belges au télégramme de félicitations de M. Carnot

Paris, 22 juillet. — Le président de la République ayant envoyé un télégramme de félicitations au roi Léopold II, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son règne, vient de recevoir du roi des Belges la réponse suivante :

« Je vous prie, monsieur le président, de recevoir l'expression de mes très sincères remerciements, pour votre aimable télégramme me félicitant à l'occasion du soixantième anniversaire de notre indépendance nationale, le vingt-cinquième de mon règne, et l'assurance des vœux que je forme pour le constant et complet maintien des meilleures relations entre nos pays. » LÉOPOLD. »

Sur notre frontière

Colmar, 22 juillet. — Les manœuvres de montagne de l'armée allemande dans les Vosges, sur notre frontière, que je vous annonçais récemment ont commencé aujourd'hui. Ces opérations sont exécutées sur les crêtes et sur les flancs, versant est, des Vosges, par des bataillons d'infanterie, des régiments en garnison à Strasbourg, et leur quartier général est Schirmeck. Dans cette ville même, un bataillon du régiment wurtembergeois, numéro 126, est logé chez l'habitant.

Ce soir, deux batteries d'artillerie de montagne iront renforcer les troupes de ligne sur la frontière.

Les chasseurs à pied en garnison à Colmar se rendront sous peu dans la vallée de Munster, et des bataillons de ligne en garnison à Mulhouse se rendront dans la vallée de Saint-Amarin, pour exécuter les mêmes manœuvres de montagne.

Chez M. Buffet

Du *Gaulois*, à propos du budget voté par la Chambre :

« — Le Sénat acceptera-t-il les décisions de la Chambre ?

» — Vous pouvez être certain que non, nous répond M. Buffet. Le Sénat est plus réfléchi et moins sectaire.

» Non, nous ne révolutionnerons rien, nous conserverons l'impôt de répartition. Il faut d'ailleurs se hâter de voter les quatre contributions directes, afin que les conseils généraux, qui se réunissent prochainement, puissent répartir les charges des départements entre les arrondissements. »

Conflit entre le Guatemala et le San-Salvador

New-York, 22 juillet. — D'après une dépêche du Mexique, le journal *El Universal* raconte qu'une bataille aurait eu lieu entre les troupes du Guatemala et celles de San Salvador. Les premières, qui étaient fortes de neuf mille hommes, auraient été vaincues et auraient subi de grandes pertes.

Le général Barrundia, réfugié guatémalien, a quitté Mexico pour aller prendre part à la guerre; il lèvera probablement l'étendard de la révolte au Guatemala.

Aucune confirmation de ces nouvelles n'a été reçue jusqu'à présent.

Le parti socialiste en Allemagne

Berlin, 22 juillet. — La lutte est de plus en plus vive dans le parti socialiste, entre la fraction des jeunes, dirigée par M. Schippel, le rédacteur en chef de la *Volkstribune*, qui est en même temps député de Chemnitz, et l'ancien « comité électoral » composé de cinq membres qui, depuis bien des années, donne le mot d'ordre aux socialisme allemand.

On peut même croire que les anciens du parti, qui, dans les premiers temps de la scission, au moment de la querelle sur la grève générale du 1er mai qu'ils déconseillaient et que soutenait M. Schippel, avaient eu quelque tendance à traiter de haut leur adversaire, considèrent aujourd'hui leur position comme moins inébranlable.

En effet, plusieurs d'entre eux, M. Liebknecht entre autres, qui avaient décidé d'aller habiter la province quand la loi contre les socialistes aura expiré, le 1er octobre, et qu'ils seront libres de rentrer dans les villes où règne aujourd'hui le petit état de siège, viennent de s'entendre pour décider qu'au contraire ils ne quitteront pas Berlin; ils seront ainsi plus à même de donner au parti une direction unique et de résister aux attaques qui s'y feraient jour.

Il est peu vraisemblable que cette résolution leur serve à grand chose; M. Schippel n'a pas encore les gros bataillons derrière lui; mais il fait avec ses amis une propagande infatigable, et comme c'est lui qui représente le parti de l'action et de l'intransigeance, il a des chances pour convertir les masses à ses idées.

Une publication de l'impératrice Frédéric

Berlin, 22